

Dossier suivi par : M. Albin Clary
Service : développement économique
Téléphone : 03.86.74.19.22
Mail : a.clary@cc-puisayeforterre.fr

Réf. : 2020-ECO-008

Objet : Fonds de solidarité aux petites entreprises impactées par la crise du Covid-19

Toucy, le 10 avril 2020

Madame, Monsieur,

Nous vivons actuellement une crise inédite qui impacte l'économie mondiale et qui n'épargne personne. Consciente de vos difficultés de trésorerie, la Communauté de communes de Puisaye-Forterre (CCPF), aux côtés de la Région, entend soutenir celles et ceux d'entre vous qui éprouvez des difficultés à poursuivre votre activité, et passer le cap de cette pandémie.

Aussi, j'ai décidé de répondre favorablement à l'appel de la Région à créer un **fonds de solidarité territorial**, complémentaire à celui de l'Etat, pour les établissements ne disposant pas de salarié. Ce dernier permettra à celles ou ceux d'entre vous de pouvoir prétendre à une aide de 1500 € complémentaire, portant le total possible à 3000 € par mois (Aides Etat/Région + aide territoriale).

J'attire votre attention sur deux points importants, à savoir que pour prétendre à ce fonds, il faut :

- **Etre éligible et avoir déposé un dossier au fonds national (1^{ère} aide) auprès du site impots.gouv.fr (espace particuliers), avant le 30 avril 2020 impérativement,**
- **Avoir sollicité votre banque pour un prêt de trésorerie et avoir obtenu un refus de cette dernière.**

Les modalités sont précisées dans la note annexée.

Encore une fois, conscient de vos difficultés, la CCPF va abonder une aide mensuelle, momentanée pour soutenir l'activité économique sur son territoire. Vous le constatez, nous sommes tous mobilisés, aux côtés des acteurs ayant comme nous la compétence économique, que sont la Région et les chambres consulaires.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments cordiaux



Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

**Conseiller Régional Bourgogne Franche Comté
Maire de Moulins / Ouanne
Président de la Communauté de Communes**